



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015

Nom commercial: **Haftmittel**

Date de révision: 20.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **Haftmittel**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Utilisation de la substance/du mélange:

Adhésif de bitume

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Prodo SA

#### Rue / Case postale

Route de l'Industrie 78

#### Désignation du pays/ Code postale / Ville

CH-1564 Domdidier

#### Téléphone / Télécopie

+41 (0) 26 676 92 00 / +41 (0) 26 676 92 09

#### Contact pour renseignements techniques

Laboratoire CTW

#### Téléphone / e-mail

+41 (0) 61 467 65 60 / e-mail: paul.waldvogel@ctwmutter.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, CH-8028 Zürich, +41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégé: **145**

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

**H315** Provoque une irritation cutanée.

**H318** Provoque des lésions oculaires graves.

**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Système de classification:

La classification correspond aux listes actuelles CE, celles-ci étant toutefois complétées par des informations tirées de la littérature spécialisée et livrées par la société.



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015

Nom commercial: Haftmittel

Date de révision: 20.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Éléments d'étiquetage selon les directives CEE:

Tenir compte des mesures de précaution usuelles lors de l'utilisation de produits chimique.

### Pictogrammes de danger



GHS05



GHS09

**Mention d'avertissement:** Danger

### Mentions de danger

**H315** Provoque une irritation cutanée.**H318** Provoque des lésions oculaires graves.**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations sur la sécurité

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.**P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.**P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## 2.3 Autres dangers

### Résultats des évaluations PBT et vPvB:

**PBT:** non applicable.**vPvB:** non applicable.

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Mélanges

#### Description:

#### Composants dangereux: grand polyamine gras d'huile

CAS-No.: Numéro CE: Numéro d'enregistrement:	Poids -%	Pictogrammes GHS	Indications de dangers
68910-93-0 272-756-1 01-21194925544-31	100	GHS05, GHS09	H315, H18, H400, H410



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015

Nom commercial: Haftmittel

Date de révision: 20.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications généraux:** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Déplacer la victime à l'air frais.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la victime à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau:** Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer les yeux ouverts pendant 15 minutes avec de l'eau courante. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:** Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés:** de l'eau à grand jet.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:** ne permettent pas de ruissellement de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau

### 5.3 Indications aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:**

Porter des vêtements de protection complets y compris un appareil respiratoire autonome.

Voir sous le point 8.

**Information supplémentaire:** Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Ventiler complètement les locaux concernés. Fermer les fuites, sans pour autant courir de risque.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les canalisations, les eaux superficielles ou la nappe phréatique.



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015 Nom commercial: Haftmittel  
Date de révision: 20.05.2015  
Valable à partir de: 01.06.2015  
Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le liquide à l'aide d'un produit absorbant (sable, silica gel, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au chapitre 13.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations concernant la sécurité de la manipulation, consulter le chapitre 7.

Pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnelle, consulter le chapitre 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs, éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Respecter les règles générales de protection préventives anti-incendie en matière d'exploitation.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Stockage :** Stocker en fûts métalliques bien fermés au frais et au sec.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:** Liquides inflammables.

**Indications pour stockage commun:** Réagit avec le cuivre, l'aluminium, le zinc et leurs alliages.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Aucune

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Aucune autre indication, voir chapitre 7.

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Ingrédient: grand polyamine gras d'huile

<b>DNEL (Derived No-Effect Level)</b>	Contact avec la peau des travailleurs À long terme - effets systémiques 1,11 mg jour / kg de poids corporel
<b>DMEL (Derived Minimal Effect Levels)</b>	travailleurs Inhalation À long terme - effets systémiques 7,8 mg / m <sup>3</sup>
<b>PNEC (predicted no effect concentration)</b>	Eau douce 0,0428 MGL Sédiments d'eau douce 36,32 mg / kg de poids sec Sol 9,44 mg / kg de poids sec Sédiments marins 3,63 mg / kg de poids sec L'eau de mer 0,004 mg / l station d'épuration 10,4 mg/l



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015

Nom commercial: Haftmittel

Date de révision: 20.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle:

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour la mise en œuvre de produits chimiques.

Tenir à l'écart des boissons, des produits alimentaires et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs et les brouillards de vaporisation.

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire.

#### Protection des mains: Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le produit représentant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit ainsi être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:** Lunettes homologuées ou lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps:** Vêtements de protection de travail habituels. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques.

S'il existe un risque de contact avec la peau, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015

Nom commercial: Haftmittel

Date de révision: 20.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

##### Aspect

Aspect: liquide visqueux

Couleur: brun

Odeur: Amine

Seuil olfactif : non déterminé

**Valeur du pH à 20 °C :** 11 à 5% de solution

#### Changement d'état

Point/plage de fusion : &lt; -20°C

Point/plage d'ébullition : &gt; 300°C

**Point d'inflammation :** > 218°C**Inflammabilité (solide, gazeux) :** non applicable.**Température d'inflammation :** > 100°C**Température de décomposition :** Pas de données disponibles.**Explosivité :** Le produit est non explosif.

#### Limites d'explosion :

Inférieure : non déterminé.

Supérieure : non déterminé.

**Pression de vapeur à 20 °C :** < 0,1 hPaDensité à 20 °C : 980 kg/m<sup>3</sup>

Densité relative : 0,98 à 20°C

Densité de vapeur : non déterminé.

Vitesse d'évaporation : non déterminé.

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : émulsionnable

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow:2.2 à 25,2°C

#### Viscosité :

Dynamique 505 mPa · s à 20°C

Cinématique : non déterminé.

**Température d'auto-inflammation:** 375°C

### 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015

Nom commercial: Haftmittel

Date de révision: 20.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable sous les conditions normales

### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a aucun produit de décomposition dangereux connus.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Information sur le produit:**

#### Résumé des dangers

**Inhalation:** L'inhalation d'aérosols peut provoquer une irritation des muqueuses.  
La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de vapeurs et de gaz irritants.  
Peut causer provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires.

**sur la peau:** Peut être nocif par contact avec la peau. Provoque une irritation de la peau.

**des yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.

**Ingestion:** Peut être nocif en cas d'ingestion.

**La toxicité aiguë par voie orale:** LD50: > 2000 - 5000 mg/kg (Souris)

**La toxicité aiguë par voie cutanée:** LD50: > 2000 mg/kg (Souris)

**Irritation de la peau:** Irritant pour la peau.

**Irritation des yeux:** Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation:** Non sensibilisant.  
Méthode: (Magnusson-Kligman)



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015

Nom commercial: **Haftmittel**

Date de révision: 20.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Résultat du test:

grand polyamine gras d'huile

#### Toxicité pour le poisson

LC50: > 0,1 - 1 mg/l  
Temps d'exposition: 96h  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

EC50: > 0,1 - 1 mg/l  
Temps d'exposition: 48h  
Espèce: daphnies (puces d'eau)  
Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE

#### M-facteur

1

#### Toxicité pour les bactéries

EC50: > 100 mg/l  
Temps d'exposition: 3h  
Espèce: boue activée

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (toxicité chronique)

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l  
Temps d'exposition: 21 d  
Méthode: Ligne directrice 211 de l'OCDE

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité:** Non facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Peu probable étant donné la valeur de log Pow faible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune mobilité donnée.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** La substance est pas considéré (durable, la bioaccumulation, la toxicité) PBT

**vPvB:** La substance est pas considéré comme vPvB (très persistantes et très bioaccumulables ou)

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015

Nom commercial: **Haftmittel**

Date de révision: 20.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:** Recycler le produit usagé ou l'affecter à un autre usage dans la mesure du possible. Sinon, le remettre à un centre de collecte agréé.

**Emballages non nettoyés:** Élimination conformément aux prescriptions des autorités locales.

**Emballages non nettoyés:** Élimination conformément aux prescriptions des autorités locales.

**Recommandation:** Vider entièrement les récipients et les amener nettoyés à un centre de reconditionnement ou de recyclage. Élimination des récipients uniquement en concertation avec les autorités locales.

**Autres récipients:** les vider entièrement et les amener nettoyés à un centre de reconditionnement ou de recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
<b>14.1 Numéro ONU</b>			
3082	3082	3082	3082
<b>14.2 Description des marchandises</b>			
ENVIRONNEMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.S.A. (Poly amidoamine)		ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID N.O.S. (Polyamidoamines)	
<b>14.3 Classe</b>			
			
<b>14.4 Group d'emballage</b>			
III	III	III	III
<b>14.5 Dangereux pour l'environnement</b>			
dangereux pour l'environnement OUI (polyamidoamines)	dangereux pour l'environnement OUI (polyamidoamines)	Polluant marin OUI (polyamidoamines)	dangereux pour l'environnement OUI (polyamidoamines)
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<u>Dispositions particulières:</u>  Code de classification <b>M6</b>  Tunnel restriction code <b>E</b>	<u>Dispositions particulières:</u>  Code de classification <b>M6</b>	<u>Dispositions particulières:</u>  EmS-No. <b>F-A, S-F</b>	<u>Dispositions particulières:</u>  Instruction d'emballage (Avion cargo) <b>964</b>

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible



prodo

# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, art.31

Établi le: 23.03.2015

Nom commercial: Haftmittel

Date de révision: 20.05.2015

Valable à partir de: 01.06.2015

Version: 2 Remplace la Version: 1

FDS-No.: F08116

## 15. Information réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

## 16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Service établissant la fiche technique

Cf. service chargé des renseignements

### Abréviations et acronymes:

<b>LEV:</b>	Local Exhaust Ventilation (Ventilation locale par aspiration)
<b>RPE:</b>	Respiratory Protective Equipment (Équipement de protection respiratoire)
<b>RCR:</b>	Risk Characterisation Ratio (Ratio de caractérisation des risques) (RCR= PEC/PNEC)
<b>ADR:</b>	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
<b>IMDG:</b>	International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
<b>IATA:</b>	International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
<b>GHS:</b>	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
<b>CLP:</b>	Classification, Labelling and Packaging (Classification, Étiquetage, Emballage) (Règlement CE No. 1272/2008)
<b>GefStoffV:</b>	Gefahrstoffverordnung (Règlement allemand sur les substances dangereuses) (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
<b>PBT</b>	Persistantes, bioaccumulables et toxiques.
<b>vPvB</b>	très persistantes et très bioaccumulables.
<b>OEL</b>	Limites d'exposition professionnelle.